



Informations MUTATION



NOTE d'INFORMATIONS

Rappel des REGLES concernant les MUTATIONS

1°) Rappel.

Les règles de gestion des mutations sont toujours les mêmes depuis la publication de la note du 15 octobre 2011, modifiée le 25 novembre 2011.

2°) Rappel - Incidence sur la saison 2014 et sur les fiches financières d'octobre 2014.

Les fiches financières d'octobre 2014 tiennent compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2013, pour l'année 2014.

Il vous a été facturé sur les fiches financières 2014 :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 20.00 €

Remarque importante : Les prix que doivent pratiquer les comités sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 40.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés senior et junior, féminin et masculin.

Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

3°) Incidence sur la saison 2015 et dès le mois de décembre 2014.

Les fiches financières d'octobre 2015 tiendront compte des mutations que vous aurez encaissées dès décembre 2014, pour l'année 2015.

Il vous sera facturé sur les fiches financières :

- Pour une mutation interne 10.00 €
- Pour une mutation externe 20.00 €

Remarque importante : Les prix que doivent pratiquer les comités sont donc :

- Pour une mutation interne 20.00 €
- Pour une mutation externe 40.00 €

Cela concerne toutes les mutations des licenciés senior et junior, féminin et masculin.

Les mutations sont gratuites pour les cadets, minimes et benjamins.

3 1 - Concernant les ANNEES SABBATIQUES

Les mutations internes suite à un changement de club **après une ou plusieurs années sabbatique** sont gratuites pour l'année 2015. Donc pas de changements.

Les mutations externes **après une année sabbatique** sont payantes.

Les mutations externes **après plus d'une année sabbatique**, donc au moins deux ans sans reprises de licences, **sont gratuites.**

Exemples

- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2013 et qui n'a pas pris de licence en 2014, et qui reprend une licence en 2015 en changeant de club dans le même département, la mutation est gratuite aux conditions citées ci-dessus.
-
- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2013 et qui n'a pas pris de licence en 2014, et qui reprend une licence en 2015 en changeant de club hors du département, la mutation est payante aux conditions citées ci-dessus.
- Un licencié (senior ou junior) qui avait une licence en 2012 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2013 et 2014, et qui reprend une licence en 2015 dans son comité ou en dehors, en changeant de club, la mutation est gratuite.

3 2 - CLUB NON AFFILIE

Dès décembre 2014, les mutations pour les licenciés (senior et junior) d'un club qui se met en sommeil (donc encore affilié, avec paiement de la cotisation et avec des licenciés) sur la saison 2015, sont payantes aux conditions citées ci-dessus.

Dès décembre 2014, les mutations internes et externes au comité, suite à la non-affiliation d'un club sont gratuites.

RESUME :

- Si 1 année sans licence : mutation interne gratuite et externe payante
 - Si plus d'une année sans licence (donc au moins 2 année): mutations internes et externes gratuites
 - Si club non affilié (dissout ou non) donc sans licenciés: mutations internes et externes gratuites
- Précisions : si club en sommeil (donc encore affilié avec des licenciés) : mutations payantes

Le 25 novembre 2014

Claude Stirmel, Didier Schmitt, Daniel Read